

Macheglan (Machelan, Macsiglan Mascheglan) (non cité au procès-verbal de la montre des 14 et 15 mai 1534)

Les Macheglan sont seigneurs de Boceret en Missillac – qui relève de la seigneurie de Bodeux située en Nivillac–, et sont également possessionnés dans cette dernière paroisse. Les indications les concernant sont éparses et ne permettent pas d'établir une généalogie.

Le 21 janvier 1417 (n.st.), Jean Macheglan rend aveu pour partie du manoir de Bosseret et aultres heritages y declarez » qu'il tient à foi, hommage et rachat de Pierre Eder, acte qu'il signe et sur lequel il appose son sceau (Arch. dép. Morbihan E 52, p. 14). L'autre partie du manoir de Boceret ne dépend pas alors des Eder mais des Thomelin. En effet, le 20 juin 1425, Jean de « Machelan », seigneur de « Bosseret », déclare tenir le manoir de « Bosseret et aultres plusieurs heritages » d'Olivier Thomelin, sieur de Bodeuc, en raison de cette derrière seigneurie (*ibid.*, E 52, p. 19). L'ensemble de la seigneurie de Bodeuc passe ensuite aux Eder puis aux Le Penneec.

Après le 19 septembre 1419, Jean Macheglan figure, ainsi qu'Olivier Macheglan, parmi ceux dont des biens relèvent à foi, hommage et rachat de la baronnie de La Roche-Bernard (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, f° 13 v°). Le 20 juillet 1425, Jean Macheglan, qualifié de seigneur de Boceret, est en possession du manoir de Boceret tenu du seigneur de Bodeuc (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 18).

En février 14280 dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Nivillac, Jean Macheglan, seigneur de Besit, est enregistré comme noble et il dispose de la métairie de Boceret (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables »).

Le 9 juillet 1450, Pierre « Macegla » rend aveu à Jean Eder et le même jour met « finaison » à un acte de rachat (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 32-33)

Lors d'une autre réformation, faite en la paroisse de Nivillac, les 5 et 6 juillet 1455, se rencontre Pierre Macheglan, sieur de Boceret, qualifié de noble (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan., 9 J 6, Nivillac et site « Archives remarquables »).

Olivier, déjà cité, se retrouve, le 24 janvier 1428, recensé dans une réformation des nobles et des exempts des paroisses de Missillac et de Saint-Dolay (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan., 9 J 6, Missillac et site « Archives remarquables ») et encore, pour cette même

année, en possession de la métairie du « Broczays », en Saint-Dolay (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan., 9 J 6, Saint-Dolay et site « Archives remarquables »).

Les 20 et 21 juillet 1448, lors d'une autre réformation de la paroisse de Missillac et de Saint-Dolay, en la frairie de Saint-Dolay est recensé Guillaume Machevlan, qualifié de noble (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-Dolay et site « Archives remarquables »).

En 1495, dans le « pourvroay » (dénombrement) de ce qui est tenu de la seigneurie de Campsillon en la paroisse de Batz, est enregistré Jean « Macsiglan », donné comme état le neveu de « messire » Gilles de Saint-Aubin, il est en possession de 10 œillets de saline, , (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 160, f° 4 v°) que possédait auparavant dom Jean Gicquello, chapelain de la chapellenie Saint-Pierre (*ibid.*, 1227/4, f° 1) et recteur d'Escoublac (*ibid.*, B 1450, 23 octobre 1476) paraît signifier que l'on a affaire à des biens ecclésiastiques et incite à faire de Jean Macgevla, un homme d'Église.

Le 20 août 1507, un minu de rachat est présenté, par Jeannette Machevlan, dame de Boceret, à la suite du décès de Christophe Machevlan, seigneur de Boceret, minu concernant des biens situés en la seigneurie de Bodeuc, appartenant à Jean Le Pennec (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 153).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Machevlan (Machelan, Macsiglan, Maschevlan) », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024